

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20201102\_03

### Séance du 2 novembre 2020

#### **Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

#### **Date de la convocation :**

26 octobre 2020

#### **Date d'affichage**

**du compte rendu :**

6 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Gérard MUGNIOT, Étienne MILLET.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

#### **Objet : Rénovation énergétique (menuiseries) de l'ancien chalet de Communailles**

L'ancien chalet de Communailles-en-Montagne, qui abrite notamment l'alambic communal, nécessite une rénovation énergétique pour limiter les déperditions. Le point de faiblesse principal concerne les menuiseries qui sont en simple vitrage. Leur remplacement, dans le cadre du plan de relance, apparaît donc comme prioritaire.

Une estimation du budget nécessaire pour ces travaux a été réalisée et se monte à 11 500 € HT. Des devis seront demandés à différentes entreprises locales pour un remplacement par des menuiseries PVC ou bois-alu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

*Cas de subventions État, Département, Communauté de communes*

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>État (DETR)</b>	25 %	2 875 €
<b>Département du Jura</b>	25 %	2 875 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	25 %	2 875 €
<b>Autofinancement</b>	25 %	2 875 €
		<b>11 500 €</b>

*Cas de subventions Département, Communauté de communes*

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>Département du Jura</b>	33 %	3 833 €
<b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b>	33 %	3 833 €
<b>Autofinancement</b>	33 %	3 834 €
		<b>11 500 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de rénovation énergétique (menuiseries) de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE